
Extraits des délibérations de la société républicaine de Coursan, district de Narbonne, qui témoigne du dévouement à la patrie de ses citoyens, lors de la séance du 24 nivôse an II (13 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Extraits des délibérations de la société républicaine de Coursan, district de Narbonne, qui témoigne du dévouement à la patrie de ses citoyens, lors de la séance du 24 nivôse an II (13 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 267-268;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35998_t2_0267_0000_14

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Séance du 24 Nivôse An II

(Lundi 13 Janvier 1794)

Présidence de DAVID

I

La séance est ouverte par la lecture d'une lettre du comité de surveillance de Montagne-sur-Aisne (1). Il fait passer, au nom des détenus de cette commune, la somme de 215 liv. 15 s., pour les généreux défenseurs de la patrie (2).
Mention honorable (3).

[*Montagne-sur-Aisne, 12 niv. II*] (4)

« Citoyen président,

Le Comité de surveillance de Montagne-sur-Aisne te fait passer une somme de 215 l. 15 s. offerte par les détenus de cette commune, pour le généreux défenseur de la Patrie qui le premier a monté à l'assaut de l'infâme ville de Toulon. Dans le cas [où] il ne serait pas connu, la destination en est réservée à celui ou à ceux que la Convention déterminera.

Tu voudras bien aussi donner lecture de leur pétition à cet égard. Salut et fraternité : DOLAN.»

[*Lettre des détenus, au C. de surveillance de Montagne-sur-Aisne, 9 niv. II*] (5)

« Citoyens,

Les triomphes de la République ont pénétré dans les murs où nous sommes détenus. La rigueur du sort que nous éprouvons ne nous a pas rendus insensibles à sa gloire et à ses succès. Nous sommes privés de l'avantage de prendre part à la fête civique que la Convention nationale a prescrite à cette occasion, nos cœurs n'y sont cependant pas étrangers. Daignez, Citoyens, vous nos concitoyens, être près de la Convention les interprètes de nos sentiments. Que le premier soldat républicain qui est monté sur les remparts de la ville perfide, qui a replanté l'étendard national sur ses murs trop longtemps souillés par la présence des satellites des despotes, reçoive la foible tribut de notre reconnaissance patriotique : Nous n'entendons pas lui offrir une récompense pécuniaire, elle seroit au dessous de l'âme d'un vrai républicain, mais il l'agréera comme un hommage rendu à l'héroïque action qui a restitué à la République un de ses plus redoutables boulevards, et comme l'expression sincère de nos sentimens à cet égard.

(1) Ci-dev^t Sainte-Menehould (Marne).

(2) P.V., XXIX, 207. Mention dans M.U., XXXV, 396; J. Sablier, n° 1075; Ann. patr., p. 1697.

(3) Bⁱⁿ, 24 niv.

(4-5) C 288, pl. 875, p. 31, 32.

Citoyens nous joindrons nos cris de joie à vos acclamations civiques, et vous ne blâmerez pas notre enthousiasme : la joie de la République sera la nôtre. Si nous souffrons, nous souffrons pour la patrie; elle mettra un terme à nos douleurs, et nous espérons jouir avec vous du bonheur de la revoir bientôt triomphante de ses ennemis et protectrice de notre liberté. Nous oublierions alors que nous avons été un instant les victimes qu'elle a cru devoir au salut du peuple.

Nous déposons sur l'autel de la patrie pour la destination ci-dessus indiquée la somme de 215 l. 15 s. et nous prions le Comité de surveillance de provoquer la décision de la Convention nationale sur son application.»

MAUCLER, V^{ic} INDART, TOLIN, BONNAY, DUHAN-BONNAY, JULLIOT - FINONCE, DUHOUR, BIZAULT, D'AVOCOUR, BONNAY - FINONCE, MOREL, TAILLEFER, LOUISE GRANDRUT.

2

La société républicaine de Coursan (1), district de Narbonne, annonce à la Convention qu'elle fait don de 140 marmites et d'une capote (2).

Mention honorable (3).

[*Extrait des délibérations de la Sté républicaine, 30 brum. II*] (4)

Un secrétaire a fait lecture d'une lettre adressée à la municipalité par le procureur-syndic du district dans laquelle les habitans de campagne sont dénoncés comme égoïstes, avaricieux, etc...

Un membre ayant obtenu la parole, s'est écrié :

Assez et trop longtemps des citoyens mal instruits ont clabaudé contre les campagnes; tout récemment encore des citadins ont dénoncé aux représentans du peuple, les agriculteurs comme égoïstes, avaricieux et récalcitrants pour le décret du maximum. Souffrirons-nous, à Coursan, qu'on nous traite en dyscoles (sic) ? Ecouterons-nous froidement les accusations calomnieuses ? Exposons aux yeux des vrais sans-culottes ce que Coursan a fait pour la Révolution; l'on verra alors si cette commune ne plane point sur la

(1) Et non Courson.

(2) P.V., XXIX, 207.

(3) Bⁱⁿ, 24 niv.

(4) Ex. imprimé. Quelques corrections manuscrites (C 288, pl. 878, p. 6, 7).

cime de la Montagne, et si elle ne mérite pas quelque exception.

Nos braves défenseurs, qui repousoient les satellites du despote castillan, manquoient de vivres : Coursan le sait et de suite il fait partir 80 charrettes pour leur en porter.

Le département de l'Aude, le comité civico-militaire et le district de Narbonne qui ont, par leur vigilance et leur courage sauvé le midi, instruisent les bons républicains de la pénurie où se trouve l'armée : Coursan le sait, et de suite il fait don de 53 paires de souliers.

Notre cavalerie manquoit absolument de tout. Les représentants du peuple invitent les bons patriotes à la secourir : Coursan le sait, et de suite il livre 154 sacs d'avoine et 756 quintaux de fourrage.

La commune de Narbonne témoigne sa sollicitude sur les subsistances; conformément à la loi, elle établit un magasin d'abondance : Coursan le sait, et de suite il lui prête environ 800 setiers de blé, payables au maximum.

Des commissaires nommés par nos commettans parcourent les communes pour alimenter nos frères d'armes : Coursan le sait, et de suite il s'empresse de leur vendre 4 000 setiers de blé

On estime à 16 000 l. les biens de la fabrique de Coursan. Les citoyens de cette commune, jaloux de posséder des domaines nationaux, se portent en foule au district le jour de l'adjudication, et les obtiennent à 65 200 l., tandis que d'autres ont osé en acheter à un prix moindre que l'estimation.

A peine le commissaire nommé par le citoyen Bentabole, pour la levée de six chevaux dans chaque canton, a-t-il fait part à sa commission, que tout est en alerte. Déjà 8 chevaux sont partis, déjà 400 setiers d'avoine sont rendus, et bientôt seront remis par les communes du canton les harnois des chevaux, et cent setiers d'avoine de plus.

On nous taxe de récalcitrants pour le décret du maximum; c'est néanmoins au maximum que les citoyens de Coursan ont vendu à ceux de Narbonne 420 setiers de blé.

Parlerons-nous de 140 marmites que la commune a envoyées au district ? de 40 marcs d'argenterie que la commune a donnés à la République ? Parlerons-nous du domaine de St-Jean, appartenant aux ci-devant Maltais, estimé à 70 000 l., que les citoyens de Coursan ont porté à 200 000 l. ? etc., etc. ?

Ne nous enorgueillissons pas cependant de ce que nous avons fait pour le bien public, car nous n'avons rempli que notre tâche. Si j'ai détaillé nos sacrifices, c'est la nécessité de nous défendre, et non le désir de nous faire valoir, qui m'a fait parler de la sorte; parce que je tiens pour axiôme qu'un vrai républicain doit être fort jaloux de sa vertu.

Continuons, frères et amis, à marcher à pas de géant, dans la carrière de la Révolution Nos commettans demandent le cinquième des denrées que nous avons, hâtons-nous d'en fournir davantage; c'est en faisant beaucoup et en parlant peu qu'on prouve son civisme. N'imitons pas ces dénonciateurs méprisables, qui ne jappent si fort que pour escroquer des places lucratives. Ne parlons point de la taxe du vin de Narbonne, fixé à 13 s. 6 d., quoiqu'il ne valut que 6 s. en 1790... Nos frères de Narbonne ont

assez d'énergie pour faire avorter les projets des ennemis de la chose publique.

La Société trouvant retracés dans ce discours les sentimens qui l'animent, a arrêté qu'il sera imprimé et envoyé au citoyen Bentabole, représentant du peuple, au département de l'Aude, au district de Narbonne, aux Sociétés affiliées et aux communes du canton.

[11 frim. II]

Un sociétaire ayant obtenu la parole s'est exprimé ainsi :

Un peuple libre ne comptera jamais pour vertus militaires les équipages magnifiques et les habits somptueux; il dédaignera ces hommes qui osent encore affecter un faste révoltant; ces officiers de santé qui se parent de vêtements chamarrés d'or; ces militaires qui laissent flotter sur leurs épaules ce métal proscriit, et qui couvrent leur tête d'un bonnet où brille une magnificence insultante. Ne savent-ils pas que le luxe, fléau plus terrible que la guerre, ravagea la célèbre Rome, et vengea l'univers vaincu.

Il est temps que la simplicité républicaine devienne chez nous victorieuse de l'orgueil. L'habit d'un français doit être un habit mâle; car si jamais les citoyens se laissent corrompre par le faste, la France, comme une mère épuisée, cessera bientôt de produire de grands hommes. En effet, dès qu'on désire passionnément la magnificence, c'est une suite naturelle qu'on aime sans bornes et sans mesure l'argent, qui, seul, peut la procurer; et de quoi n'est pas capable un homme que la soif de l'or domine ?

Continuons-donc, frères et amis, à chérir la simplicité champêtre. Imitons le désintéressement de ces fiers Romains qui regardoient l'amour de l'argent comme le vice des âmes basses; aussi quand Pyrrhus voulut entreprendre de corrompre le Sénat par des présens, il ne se trouva personne qui fut tenté d'en recevoir.

Faisons revivre de nos jours un pareil dévouement à la chose publique. Coursan vient d'envoyer au district de Narbonne 140 marmites, il faut en faire don. Un de nos frères d'armes est exposé sur le pont à la rigueur de l'hiver, il lui faut une capote. N'oublions pas, frères et amis, ce principe trop longtemps ignoré que celui-là seul est vertueux, qui travaille pour la liberté de sa patrie.

De suite la société et la municipalité réunies ont fait don à la République des 140 marmites en cuivre envoyées au district, et d'une capote, qui sera remise au volontaire exposé sur le pont à la rigueur de l'hiver. Elles ont aussi arrêté que ce discours sera imprimé et envoyé à la Convention nationale et aux Sociétés affiliées.

Caraguel (présid^t), Salaman (v. - présid^t), Laforgue, Geniès, Martin (secrét.).

3

Le citoyen Ducran (1), secrétaire greffier de la municipalité de Vaux, district de Villefranche, fait don à la patrie du montant de la liquidation de l'office de notaire dont il étoit pourvu (2).

(1) Ou Ducray (B^{te}).

(2) P.V., XXIX, 207. Mention dans J. Sablier, n° 1075.